

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Comment on se fait battre

Le lieutenant Galopaud, qui a pris du service chez les Boërs, fait connaître au public français quelques-unes des causes qui ont rendu inutiles les premiers et importants succès des armes républicaines. C'est incidemment qu'il en parle, dans sa relation au *Matin*, à propos du rôle du colonel Villebois-Mareuil.

« Jamais, écrit-il, ses conseils n'avaient été suivis. Les Boërs se défendent, mais ils n'attaquent pas. Si le colonel Villebois demandait quelques centaines d'hommes pour assaillir une position anglaise, on les lui promettait ; mais, deux heures avant le départ fixé par le plan d'attaque, on lui faisait dire que les commandos voyaient le danger trop grand, et la partie était remise à un autre jour. Ce jour-là n'arrivait jamais.

« Après avoir tout tenté au Natal pour décider les généraux à donner l'assaut à Ladysmith, à poursuivre le général Buller après le combat de Colenso du 15 décembre, écouré, il revint à Prétoria, d'où il partit pour la frontière occidentale rejoindre le général Kronje. Là encore, il devait trouver la même résistance.

« Lorsque la position devint critique, le colonel Villebois voulut faire comprendre le danger ; c'est alors que le général Kronje lui répondit cette phrase typique : « Vous ne m'apprendrez pas à faire la guerre. Je chassais déjà que vous n'étiez pas né. » Le même soir, le colonel quittait la position et, le lendemain, le général était pris avec 4.000 hommes. »

Il était intéressant de savoir exactement les motifs pour lesquels les vainqueurs de la veille restaient immanquablement inactifs le lendemain. Ces motifs, des dépêches antérieures nous les ont appris. Il sont, paraît-il de deux sortes : d'abord, une certaine présomption, chez ces guerriers improvisés, qui assimilent sans sourciller la chasse à la stratégie ; en second lieu, une observance rigoureuse « Tu ne tueras point » de l'Écriture.

En ce qui concerne le premier point, la leçon, que les Boërs vont payer du prix de leur liberté, profitera également aux nations européennes et notamment à la France, qui était reprise, depuis deux ans, de la turlutaine d'une milice nationale, remplaçant l'armée permanente, qui l'avait déjà agitée en 1868.

L'épreuve qu'elle avait subie deux ans plus tard l'avait momentanément guérie, mais les succès de la marine américaine à Manille et à Cavite, les désastres anglais avant l'arrivée du maréchal Roberts, avaient fait refluer l'idée dangereuse. Et l'on pensait, de bonne foi, qu'il suffirait d'organiser une bonne garde nationale, commandée par des officiers sachant leur métier, c'est-à-dire des officiers de carrière, pour posséder une armée ayant les qualités d'endurance, de sang-froid et de discipline, sans lesquelles elle n'existerait pas.

Aujourd'hui, il faut restituer au rêve ces fantaisies d'un jour. Une armée doit être composée de soldats, et l'on ne fait pas un

soldat, avec une heure d'exercice sur la place du village, le dimanche.

En ce qui concerne le second point, il n'est pas absolument mauvais de montrer qu'une foi exaltée peut faire accomplir des prouesses individuelles, mais qu'elle est impuissante contre la science mise au service de la raison. Si Krüger avait moins obéi au texte de l'Évangile et davantage à la nécessité tactique, qui lui imposait l'obligation de poursuivre Buller après Colenso et Spionkop, de prendre Ladysmith et Mafeking, la guerre serait peut-être terminée à l'heure actuelle et l'indépendance des deux républiques désormais assurée.

## Sénat

Séance du 29 mai 1900.

M. Guérin dépose le rapport sur le projet de loi relatif à l'amnistie : il demande que ce rapport vienne à la séance de vendredi. Plusieurs autres projets de loi sont présentés dont un relatif au code de justice militaire. Après observations, la séance est levée. Vendredi, grand débat sur l'amnistie.

## Démission de M. de Galliffet

A la suite de la syncope qu'il a eu au cours de la tumultueuse séance de lundi, le général de Galliffet ne s'est plus senti la force de supporter de pareilles fatigues et de surmonter de pareilles émotions, et il a adressé sa démission au président du conseil.

Le général de Galliffet a, depuis mardi soir, un successeur : le général André, qui commande à Paris la 10<sup>e</sup> division du 5<sup>e</sup> corps d'armée.

Lundi soir, M. Waldeck-Rousseau avait reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Président du conseil,

» J'ai l'honneur de vous prier de remettre ma démission à M. le Président de la République.

» Je suis très souffrant et ma santé, ébranlée par ma dernière maladie, ne me permet pas de résister à toutes les émotions du moment.

» Veuillez croire, Monsieur le Président, à mes sentiments de haute considération.

« Galliffet. »

Immédiatement, M. Waldeck-Rousseau se rendit à l'Élysée, et après avoir conféré avec le Président de la République fit mander le général André.

Quand celui-ci fut arrivé et eut accepté le portefeuille de la guerre, le décret suivant fut signé.

« Le Président de la République française décrète :

» Article 1<sup>er</sup>. M. le général André est nommé ministre de la guerre en remplacement de M. le général de Galliffet, dont la démission est acceptée.

» Art. 2. Le président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris, le 29 mai 1900.

» Emile Loubet. »

Ainsi 24 heures après, le général de Galliffet a été remplacé.

## Notes biographiques

Le général André (Louis-Joseph-Nicolas) est né le 29 mars 1838 à Nuits, dans le département de la Côte-d'Or. Il est donc âgé aujourd'hui de soixante-deux ans. Engagé

volontaire à dix-sept ans, il a fait toute sa carrière dans l'arme de l'artillerie. Il entra à l'école polytechnique à la fin de 1857 et en sortit sous-lieutenant le premier octobre 1759. Promu au grade supérieur deux ans après, jour pour jour, il était capitaine le 6 juin 1867. C'est en cette qualité qu'il fit la campagne franco-allemande qui lui valut le 24 juin 1871, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Chef d'escadron le 17 septembre 1877, il restait huit ans dans ce grade pour être nommé le 7 mars 1885, lieutenant-colonel, et colonel le 11 juillet 1888. C'est alors qu'il fut désigné pour la direction de l'artillerie à Vincennes. Le 29 décembre 1891, il était fait officier de la Légion d'honneur.

Général de brigade le 26 décembre 1893, le ministre de la guerre lui confia peu de temps après le commandement de l'École polytechnique.

Après ce commandement, il exerça celui de l'artillerie du 4<sup>e</sup> corps d'armée jusqu'au moment où il passa divisionnaire, le 12 mai 1899. Depuis lors, il commanda d'abord à Orléans, puis à Paris la 10<sup>e</sup> division d'infanterie du 5<sup>e</sup> corps d'armée.

Naturellement, la presse nationaliste enrage. La nomination du général André n'est pas vue avec plaisir par elle.

Les réactionnaires, nationalistes, commencent déjà à injurier le général André qu'ils traitent de « faux savant. »

La *Libre Parole* et *La Patrie* se montrent agressives, car, disent-elles, le général André est un dreyfusard convaincu.

Ce qu'il y a, c'est que le nouveau ministre de la guerre est un homme droit et énergique avec qui sans doute, il faudra compter.

## LE RÉGIME DE LA PRESSE

La commission chargée d'examiner les projets de loi relatifs au régime de la presse s'est réunie sous la présidence de M. Cordelet.

On se rappelle qu'avant la séparation, elle s'était arrêtée aux résolutions suivantes :

1<sup>o</sup> Attribuer au tribunal correctionnel le jugement du délit d'offenses envers le Président de la République ;

2<sup>o</sup> Donner à la cour d'assises la faculté de se prononcer sur la réparation en dommages-intérêts dans les procès en diffamation ;

3<sup>o</sup> Donner au diffamé la faculté de se pourvoir près du tribunal civil pour obtenir réparation du préjudice causé, s'il renonce à l'action publique ;

4<sup>o</sup> Donner à la personne poursuivie pour diffamation la faculté de faire la preuve complète, par tous les moyens, devant le tribunal civil.

La commission a entendu à ce sujet le garde des sceaux. Celui-ci a déclaré que le gouvernement entendait absolument ne pas toucher à la liberté de la presse, et établir seulement la responsabilité civile de l'écrivain. Il a demandé à la commission de se guider sur ce principe pour la rédaction de sa proposition.

Après une courte délibération, la commission a chargé son rapporteur, M. Joseph Fabre, de rédiger des conclusions proposant, d'accord avec le gouvernement, la correctionnalisation des délits d'offense contre le Président de la République ; le maintien de la juridiction du jury pour la répression du délit de diffamation, avec faculté laissée à la cour d'assises de prononcer dans tous les cas sur les dommages-inté-

rêts, et la faculté de laisser aux personnes visées par les diffamateurs de s'en tenir à l'action civile devant le tribunal civil ; l'obligation pour les journaux de faire connaître au parquet, outre le nom du gérant, celui du propriétaire ; la correctionnalisation des cris et des chants séditieux.

Faculté est laissée aux cours d'assises et aux tribunaux correctionnels de prononcer sous réserves sur le fond, lorsqu'ils seront déclarés compétents, nonobstant appel de compétence devant la Cour de cassation ou devant la cour d'appel.

Faculté est donnée aux poursuivis de faire la preuve complète devant le tribunal civil.

Les dessins injurieux sont assimilés aux écrits ; leurs auteurs pourront être poursuivis devant le tribunal correctionnel.

La commission a décidé, en outre, en divergence avec le gouvernement, de demander la correctionnalisation du délit d'injures envers les fonctionnaires ou les personnes revêtues d'un mandat public.

## INFORMATIONS

### La prorogation du Parlement

A l'issue de la séance de la Chambre, M. Morcrette-Ledieu a remis au président de la Chambre un projet de résolution invitant la Chambre à se proroger jusqu'après la fin de l'Exposition. M. Morcrette-Ledieu compte demander la discussion de ce projet à l'une des plus prochaines séances.

### Les Interpellations

M. de Grandmaison, député nationaliste de Maine-et-Loire, a écrit au président du conseil pour lui annoncer son intention de l'interpeller sur les motifs qui ont amené la démission du général de Galliffet.

D'autre part, on annonce que M. Denis Guibert, député de la Martinique, va déposer à une prochaine séance une demande d'interpellation sur les suites que le ministre compte donner à l'enquête que M. Picanon est allé poursuivre par son ordre à la Martinique. Il demandera la discussion immédiate, c'est-à-dire avant la séparation des Chambres.

### La Réforme judiciaire

#### Suppression et Création de Sièges

La commission de la réforme judiciaire a statué définitivement sur le projet du ministre de la justice relatif à la réorganisation de certaines cours et de divers tribunaux.

La commission a voté les suppressions suivantes :

Un substitut du procureur général à Rennes ; une chambre à Annecy, une chambre à Angers ; un juge à Mont-de-Marsan, Saint-Gaudens, Périgueux, Angoulême, Tulle, Rennes et Chambéry ; un substitut à Beaugé et à Clamecy.

Par contre, la commission a voté la création d'un vice-président, d'un juge et d'un commis-greffier à Nice ; d'un juge à Grenoble ; d'un vice-président, d'un juge et d'un commis à Béziers et à Béthune ; d'un juge à Boulogne-sur-Mer et à Saint-Nazaire ; d'un substitut au Mans, à Saint-Amans, à Saumur, à Villefranche, à Briey et à Quimper.

### Commission du Budget

La commission du budget a entendu M. Cailiaux, ministre des finances, sur les conséquences financières qu'entraînent les projets de défense navale. Aucune décision n'a été prise. La commission a ensuite entendu un

rapport de M. Henri Ricard, qui conclut au rejet de la proposition Debussy, concernant les bons d'importation, adopté précédemment par la commission des douanes. On sait que cette proposition vient demain en discussion devant la Chambre.

**Le vote de MM. Déroulède et Habert**

Un incident s'est produit à la Chambre à propos des divers scrutins qui ont suivi la clôture de la discussion et que révèle la lecture du *Journal officiel*.

M. Paul Déroulède avait, dans la journée de lundi, télégraphié à M. Millevoye pour le prier de réclamer les boîtes contenant les bulletins à son nom et à celui de Marcel Habert, et pour lui exprimer le désir qu'on le fit voter constamment, ainsi que M. Marcel Habert, contre le cabinet.

Se conformant à ce désir, M. Millevoye avait scrupuleusement fait voter MM. Déroulède et Habert, contre le cabinet.

Les noms de ces deux députés figuraient primitivement sur les feuilles qui sont envoyées de la Chambre au *Journal officiel*, parmi ceux qui avaient repoussé l'ordre du jour approuvant les actes du gouvernement. Ce n'est que très tard, dans la soirée, que l'ordre est parvenu au *Journal officiel* de ne pas tenir compte du vote qu'on avait fait mettre à MM. Déroulède et Habert et de placer les deux députés sous la rubrique spéciale de « absents », article 116 du règlement.

On a estimé, en effet, que l'article 116 du règlement de la Chambre privait MM. Déroulède et Habert du droit de prendre part à un scrutin. Cet article est ainsi conçu :

« Est réputé absent sans congé le député qui, pendant six séances consécutives, n'aura pas répondu aux appels nominaux ou n'aura pris part ni aux travaux des bureaux et des commissions, ni en séance publique aux discussions à la tribune et aux scrutins de vote.

**Injures à M. Loubet**

La 11<sup>e</sup> chambre correctionnelle vient de condamner à un mois de prison un cocher nommé Joseph Martinet qui, lundi, au moment où le président de la République se rendait aux courses de Vincennes, cria sur son passage : « Pour sûr que non que je ne me découvrirai pas sur le passage de cette v... là ! »

**Procès de Presse**

La neuvième chambre vient de statuer sur l'opposition formée par le *Petit Journal* au jugement qui l'avait condamné par défaut, à l'amende, à des dommages-intérêts et à l'insertion de la lettre que M. Marin, auteur de l'histoire documentaire de l'affaire Dreyfus, lui avait adressée en réplique à son œuvre de pamphlet. L'avocat du *Petit Journal*, M<sup>e</sup> Du Buit, a plaidé que, tant à cause de l'excessif de longueur de la lettre de M. Marin, qu'à cause de l'innocuité du compte rendu auquel répondait cette lettre, le *Petit Journal* avait été en droit de refuser l'insertion.

Le tribunal adoptant ses premiers motifs

et introduisant un nouveau motif visant la prétention du défenseur, a maintenu la condamnation prononcée contre le *Petit Journal* le 11 avril dernier.

**Le Nouveau Conseil Municipal de Paris**

Le conseil municipal de Paris nouvellement élu, a tenu mercredi sa première séance, sous la présidence de M. Opportun, doyen d'âge, membre du groupe des radicaux et des radicaux socialistes, assisté de quatre secrétaires pris parmi les plus jeunes membres de l'assemblée. Après le discours d'usage du doyen, on a procédé à l'élection du président définitif. M. Grebeauval, nationaliste, est élu par 45 voix contre 24 à M. Labusquière, 10 à M. Sauton et 1 bulletin blanc sur 80 votants.

**Mort de Louis Deffès**

On annonce la mort de Louis Deffès, l'excellent compositeur toulousain, directeur du conservatoire de Toulouse. Louis Deffès était l'auteur d'un grand nombre d'œuvres musicales appréciées, parmi lesquelles nous citerons la belle romance locale : « la Toulousaine. »

Louis Deffès était né en 1819.

**Belgique**

Voici les résultats officiels pour la Chambre : catholiques, 85 ; démocrates chrétiens, 1 ; libéraux radicaux, 33 ; socialistes, 33. Bruxelles a élu députés : 5 socialistes, 2 progressistes, 8 catholiques et 3 libéraux. Sénateurs : 2 libéraux, 2 progressistes, 5 catholiques.

**Le vol au verre fumé**

Tandis que les badauds parisiens, le nez en l'air, suivaient de leur mieux les diverses phases de l'éclipse, lundi après-midi, un gentleman des plus corrects accostait les dames qui se trouvaient avenue de l'Opéra, et galamment leur disait : « Madame, à l'œil nu vous ne devez pas voir grand'chose. Pour regarder le soleil en face, même lorsqu'il est comme en ce moment rongé par la lune, il faut recourir à l'emploi d'un verre fumé. Voulez-vous me permettre de vous prêter celui-ci ? »

La dame se confondait en remerciements, élevait le verre fumé à hauteur de ses yeux, et, pendant ce temps, l'aimable inconnu s'emparait adroitement soit d'une épingle en or, soit d'une montre, soit d'un porte-monnaie.

Une dizaine de plaintes ont été, lundi soir, déposées contre cet audacieux pick-pocket.

**Un docteur vitriolé**

Le docteur Couzols, demeurant, 3, rue Gozlin, à Ivry, était réveillé lundi, vers une heure du matin, par le bruit de sa sonnette de nuit. Croyant qu'on venait le prier de donner ses soins à un malade, il se leva, s'habilla sommairement et alla ouvrir la porte. Aussitôt, il reçut au visage, d'un homme tapi dans l'ombre, le contenu d'une fiole de vitriol. Affreusement brûlé, particulièrement aux yeux, M. Couzols ne put s'emparer de

son agresseur qui prit la fuite. A ses cris, les voisins réveillés, accoururent, et sur ses pressantes indications lui portèrent secours.

Le commissaire de police d'Ivry, prévenu vint interroger le docteur vitriolé, dans la matinée. A son grand étonnement M. Couzols refusa de porter plainte contre son agresseur. Le parquet ayant chargé M. Boucard de s'occuper de cette affaire, ce magistrat s'est transporté à Ivry. Après une enquête sommaire, il a gardé à sa disposition, un négociant de cette localité nommé Kirtz, demeurant, 4, rue Barbès, désigné par plusieurs personnes comme le coupable. Kirtz a refusé de répondre aux questions du juge d'instruction. On croit que l'attentat de lundi est l'épilogue d'un drame intime.

**La chasse aux voleurs**

Une circulaire du directeur de la police municipale informe les gardiens de la paix qu'ils recevront une gratification de vingt francs par voleur qu'ils auront arrêté à l'Exposition, mais cette prime ne sera payable qu'après la condamnation du voleur.

**Le crime de Clermont-Ferrand**

Farmond et Billard, les deux jeunes étudiants assassins de Mme Gillet, la vieille collectionneuse de Clermont-Ferrand, ont été arrêtés à Genève.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Vote de nos députés**

Dans le scrutin de lundi, sur la première partie de l'ordre du jour de M. Bourgeois, portant : « Confiance dans le gouvernement, » les voix de nos députés se sont réparties ainsi :

Pour l'adoption : MM. Rey Vival.

Contre : M. Lachière.

Sur l'ensemble de l'ordre du jour :

Pour : MM. Rey et Vival.

M. Lachière abstenu.

En outre, M. Lachière a voté la priorité en faveur des ordres du jour de MM. Denéchau, Krantz, de M. Humbert, ordres du jour repoussés par le gouvernement.

M. Lachière continue à bien servir la République.

**La presse républicaine départementale**

Dimanche a eu lieu, à Paris, la réunion annuelle de la presse républicaine départementale.

Après la réunion, présidée par M. Gounouhou, directeur de la *Gironde*, a eu lieu un banquet auquel assistaient MM. Deschanel, président de la Chambre ; Lucipia, ancien président du Conseil municipal de Paris ; Christophle, ancien directeur du Crédit Foncier ; Trarieux, avocat-conseil du syndicat de la presse, etc., etc.

Le *Journal du Lot* était représenté par son Directeur à la réunion et au banquet.

**Elections municipales**

Voici les noms des communes dans l'ordre où s'est effectué le dépôt des protestations contre les élections municipales.

Saint-Martin-de-Vers, élection du maire. — Thédillac, élection du maire. — Bach, élection de l'adjoint. — Gramat, élection du maire et adjoints. — Padirac, élection du maire. — Miers, élection du maire. — Saint-Cirq-Lapopie, élection du maire et adjoint. — Labathude, élection du maire et adjoint.

**Enseignement primaire**

Par arrêté préfectoral en date du 25 mai courant, Mlle Dabrigéon, institutrice en congé, est désignée jusqu'à la fin de l'année scolaire 1899-1900 dans les fonctions d'institutrice adjointe à l'école primaire supérieure de Montcuq, en remplacement de Mlle Privat, qui reçoit une autre situation.

M. Pachent, instituteur titulaire à Loupiac, est nommé en la même qualité à Payrac, en remplacement de M. Valen, mis à la retraite.

**Adjudications**

Les travaux dont la désignation suit, ont été adjugés à l'hôtel de la préfecture, à Cahors, sous la présidence de M. Veillon, secrétaire général.

Chemin de grande communication n° 39, de Saint-Mamet à Gourdon, par Gramat : construction de la partie comprise entre le cimetière de Bessonnie (profil 25) et l'origine de l'entreprise Materre (profil 138), sur une longueur de 3,283 mètres ; communes de Saint-Hilaire-Bessonnie et de Laurettes.

Montant des travaux, 24.713 fr. 55. Frais de surveillance, 260 fr. ; travaux en régie, cylindrage de la chaussée, 2,300 fr. ; époussetage, etc., 400 fr. ; dépenses imprévues, 1,526 fr. 45. — Total général, 29.200 fr.

Adjudicataire, M. Gayet, entrepreneur à Cahors avec un rabais de 15 fr. 50 %.

Chemin de grande communication n° 47, de Salviac à Lapenche, par Cahors, construction de la partie comprise entre le chemin de grande communication n° 50 B et le croisement des chemins d'Hugot et Ganiolles sur une longueur de 2,890 mètres commune de Thédillac.

Montant des travaux, 13.775 fr. 38. Travaux imprévus, 424 fr. 62 ; cylindrage de la chaussée, 2.000 fr. — Total général, 16.200 fr.

Adjudicataire, M. Annès, entrepreneur à Pomarède avec un rabais de 16 %.

**Avenir Cadurcien**

On nous annonce que l'Avenir Cadurcien, notre excellente société instrumentale, commencera dès dimanche 3 juin à donner ses concerts d'été, qui auront lieu le soir, à 8 heures 1/2.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 29 au 31 mai 1900

**Naissances**

Marie-Louise, à la Maternité. Baldy Jeanne-Marie, rue de la Liberté, 17. Couderc Georges, rue de la Chantrerie, 7.

**LES CHAINES D'OR**

PAR M. A. FLEMING

XVIII

UN MALHEUR PROFITE TOUJOURS A QUELQU'UN

— Pour le pauvre Pierre, le bedeau. Il a été pris la semaine dernière et le délire ne l'a pas quitté.

Kate, qui jusque-là avait écouté vaguement releva la tête.

— Pierre, celui qui allumait et nettoyait l'église !

— Oui, vous le connaissez, dit l'abbé Francis en la regardant ; pendant tson délire il a parlé de vous bien souvent. Il paraît que vous avez chanté un jour pour lui et il ne l'avait pas oublié ; pendant sa dernière maladie, le souvenir lui en revint à l'esprit.

Kate eut un serrement de cœur ; elle se rappelait le jour où elle était entrée dans l'église avec Reginald, et y avait trouvé le vieux Pierre occupé à balayer. Il l'avait priée si poliment et avec tant d'instance qu'elle s'était assise devant l'harmonium et avait chanté un hymne. Jamais il n'avait oublié cela ; il en avait parlé dans ses derniers moments.

Elle sentit alors pour la première fois l'ai-

guillon du remords pour le bien qu'elle avait négligé de faire.

— Mes pauvres paroissiens ont regretté l'absence de leur dame de charité, reprit l'abbé Francis avec son sourire sérieux ; surtout à l'heure de l'épreuve. Vous souvient-il d'Hermine Levasseur, mademoiselle Danton ?

— Cette jolie et douce jeune fille aux grands yeux noirs et aux cheveux noirs ? Oh ! oui, très bien.

— Elle-même, c'était une de vos favorites, il me semble. Vous lui avez enseigné à chanter quelques hymnes ; j'ai le chagrin de vous annoncer sa mort.

— Morte ! s'écria Kate, émue et frissonnante.

— Morte ! répéta l'abbé Francis d'une voix tremblante. C'était une jeune fille de la meilleure conduite, estimée et aimée de tous. Comme Pierre, elle a souvent parlé de vous. « Dites à Mlle Danton que je l'aimais bien ; elle a toujours été si bonne pour moi : » ont été presque ses dernières paroles. « Je prierai Dieu pour elle, » a-t-elle ajouté.

Il se fit un silence.

— Oh ! pensa Kate avec chagrin et amertume, comme j'aurais pu être heureuse ; comme j'aurais pu rendre les autres heureux si j'avais donné mon cœur à Dieu au lieu de le donner à sa créature ! Avec quelle insouciance j'ai gaspillé les dons du Ciel : jeunesse, santé, opulence ! Combien de pauvres gens j'aurais pu aider et consoler.

Elle se leva et s'avança vers la fenêtre. Les ténèbres enveloppaient la terre, mais elle ne s'en aperçut pas.

Etait-il trop tard ? Avait-elle rencontré sa vocation en ce monde ? Était-elle digne d'une telle mission ?

Il y a seulement quelques heures la vie était sans but pour elle. L'abbé Francis venait-il de lui révéler l'œuvre à laquelle elle devait désormais se consacrer.

Autour d'elle on souffrait et on gémissait ; elle pouvait adoucir ces souffrances, alléger cette pauvreté.

Le Grand Maître de la terre et du ciel avait passé sa vie ici-bas à consoler les pauvres et les affligés ; n'était-ce pas une tâche glorieuse et noble, de pouvoir marcher sur ses traces ?

Les réflexions de cette heure changèrent ses dispositions d'esprit, peut-être toute sa vie.

Elle avait trouvé sa place en ce monde ; elle avait trouvé son labeur ; elle pouvait être malheureuse elle-même, mais elle pouvait rendre les autres heureux.

Peut-être n'aurait-elle jamais un foyer à elle ; mais pourquoi ne serait-elle pas la joie et l'orgueil du foyer des autres ?

Elle pouvait aller porter les consolations au milieu des pauvres en qualité de sœur de charité volontaire ; plus tard, elle pourrait espérer de voir se fermer sur elle les grilles du cloître, laissant au dehors les angoisses de sa vie troublée.

Debout près de la fenêtre, les yeux fixés sur les ténèbres complètes, elle crut voir se lever l'aurore d'une nouvelle vie.

Mlle Danton ne parla à personne de sa nouvelle résolution. Elle sentait qu'elle rencontrerait des résistances, qu'il lui faudrait com-

battre et raisonner pour obtenir l'autorisation, et elle se tut.

Mais le lendemain matin, une heure après le déjeuner, elle vint trouver Grâce et, de ce ton de froide autorité qu'elle prenait toujours en face de la gouvernante de son père, elle lui demanda les clefs de l'office.

Grâce parut surprise, mais elle remit immédiatement les clefs à Kate qui ouvrit l'immense buffet de noyer sculpté, en tira deux ou trois bouteilles de vieux vin de Porto, un grand pot de gelée de groseilles, un de tamarins, mit ces provisions dans un grand sac de cuir, rendit les clefs à Grâce et monta mettre la plus simple de ses toilettes avant de sortir.

Tout en descendant l'avenue, elle ne pouvait s'empêcher de sourire en se voyant, elle, l'élégante, la difficile Kate Danton, couverte de ses sombres vêtements, portant ce sac plein et devenue en un moment sœur de charité.

Il était près de midi lorsqu'elle rentra pâle et très lasse de sa longue course.

Grâce fut plus surprise que jamais en la voyant remonter l'escalier avec peine.

— Où est-elle allée ? se disait-elle. Que signifie cette toilette et ce sac, et pourquoi a-t-elle bien pu me demander les clefs de l'office ?

Quelques heures plus tard, ces questions reçurent une réponse lorsque l'abbé Francis annonça qu'il avait vu Kate soignant une vieille femme mourante dans le village : un des cas de fièvre les plus caractérisés.

(A suivre.)

Pezet Félix-Louis-Lucien, rue Hébrard, 4.  
Delmas Georgette-Jeanne-Gabrielle, rue Ste-Claire, 6.

*Mariage*

Alibert Maurice, cultivateur et Gourgon Marie, sans professin.

**Arrondissement de Cahors**

**CIEURAC.** — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique, à la mairie de Cieurac, le dimanche 3 juin 1900, à neuf heures du matin.  
Sujet de la conférence : « Trufficulture et Viticultures nouvelle. »

**MONTCUQ.** — *Foire.* — La foire de Montcuq a été fort belle, et il s'y est traité un grand nombre d'affaires, mais le foirail aux bœufs était peu garni.  
Voici les cours :  
Veaux, 0,75 le kilo.  
Porcs gras, 0 50 le 1/2 kilo.  
Les petits porcelets sont toujours fort chers.  
Oisons, 5 à 6 fr. la paire.  
Canetons, de 2 à 3 fr. la paire.  
Poules, 0,60 le 1/2 kilo.  
Poulets, de 3 à 3,50 la paire.  
Œufs, 0,45 la douzaine.  
Blé, 14,50 l'hectolitre.  
Maïs, 10 fr. id.  
Avoine, 9 fr. id.  
Les marchands étalagistes, en assez grand nombre, ont fait de bonnes recettes.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — *Travaux municipaux.* — Les travaux de démolition pour l'agrandissement de la place du Marché à la voilaille sont poussés depuis quelques jours très activement. La pioche des ouvriers a presque complètement démolit les maisons qui avaient été achetées par la Ville. Nous apprenons même de source certaine que de nouvelles promesses de vente de maisons attenantes ont été adressées à l'administration municipale, et que ces questions ne tarderont pas à être tranchées. Ainsi dédagée et par sa situation au centre de la ville, la place du Marché ne tardera pas à être une des plus fréquentées.

**SAINT-CÉRÉ.** — *Accident.* — Le nommé Bernard Espinasse, carrier, âgé de cinquante-quatre ans, était occupé à extraire de la pierre à la carrière de Bardet. Par suite d'un faux mouvement, il tomba sur la route d'une hauteur de 35 mètres ; relevé tout ensanglanté, il fut transporté à son domicile, au village des Tuileries, où il reçut les soins du docteur Gallé.  
Les blessures reçues par le malheureux ne mettent pas sa vie en danger, mais l'obligeront à un repos forcé d'au moins six mois.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — *Tribunal correctionnel.* — Le nommé Baptiste Salles, 36 ans, cultivateur à Gourdon, inculpé de coups et blessures sur les nommés Labories, du Vigan, et Chaumet, de Gourdon, a été condamné à un mois de prison et aux frais.

**CANIAC.** — La foire de Caniac, canton de Labastide-Murat, du 29 mai, a été très importante.  
Les agneaux pour l'élevage étaient à de bons prix. Les marchands venus du Périgord ont fait des achats importants. Un seul en a pris plus de 200, aussi le foirail a été bientôt vide.  
Les débitants ont fait de bonnes recettes. En somme, tout le monde était content.  
Les oisons et les porcelets sont toujours très chers.

**CONCORÈS.** — *Vol.* — Ces jours derniers, des malfaiteurs ont dérobé deux chaudrons en cuivre, estimés à la somme de trente-sept francs, appartenant aux nommés Pierre Aussel et Antoine Franconal, aubergiste à Concorès, canton de Saint-Germain.  
Les auteurs de ce vol audacieux sont inconnus.

**BULLETIN FINANCIER**

Le marché qui s'était montré plutôt ferme au début de la séance a manifesté de moins bonnes dispositions après la réponse des primes.  
L'appréhension de reports assez élevés en liquidation a provoqué quelques ventes qui ont également pesé sur la tenue de la note.  
Le 3 0/0 a baissé de 10 c. à 100,90 ; le 3 1/2 0/0 reste à 101,75 et l'Amortissable à 99,35.  
La Banque de France clôture à 4110.  
Le Comptoir National d'Escompte se traite à 616.  
Le Crédit Foncier s'inscrit à 689. Les obligations de cet établissement sont très recherchées, notamment les foncières 1899 3,75 0/0 qui sont très avantageuses.  
Le Crédit Lyonnais s'avance à 1089 et la Société Générale à 610.  
Nos Chemins sont en reprise : le Lyon à 1877 ; le Midi à 1359 ; le Nord à 2465 ; l'Orléans à 1805.  
Le Suez reste à 3542 au lieu de 3565.  
Pas de changement notable dans la tenue des fonds étrangers. L'Extérieure cote 72,65 ; l'Italien 95,25 ; le Portugais 24,40 ; le Russe 3 0/0 1891 56,85 ; le Turc D est à 23,25 et la Banque Ottomane à 572.  
En Banque les actions de la Cie du Zambèze sont l'objet de négociations suivies à 43,50 et 43,75.

**AVIS**

Fonds de **MERGERIE** et **DÉBIT** de **TABAC** à céder, pour cause de départ. — Conditions avantageuses.  
**rue de la Liberté, 19**

**DERNIÈRE LOCALE**

**Commission départementale**  
La Commission départementale s'est réunie ce soir.  
Elle a statué sur les affaires suivantes :  
Tramway de Rocamadour.  
Thédirac. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 9.  
Incendie de l'ancien Palais de justice de Figeac. — Règlement du sinistre.  
Vidange des fosses d'aisance des bâtiments départementaux. — Résultat négatif de l'adjudication.  
Assistance publique. — Pensions aux vieillards.  
Comptabilité départementale. — Bordereau des mandats émis.  
Escamp. — Réparation à l'église.  
Ecole de St-Chignes. — Classement.  
Meyronne. — Construction d'une citerne au presbytère.  
Sauliac. — Réparation au chemin vicinal n° 3.

**Conseil d'arrondissement**  
Par décret du 29 mai, les électeurs du canton de Latronquière sont convoqués pour le dimanche 17 juin à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Roussille décédé.

**Tribunal correctionnel**  
*Audience du 31 mai 1900*  
**Contributions indirectes.** — Le nommé Poux Simon, demeurant à La Salle (canton de Caylus) est poursuivi par l'administration des indirectes pour port d'allumettes de contrebande.  
300 francs d'amende.  
— Hébrard a été trouvé porteur d'allumettes de contrebande.  
300 fr. d'amende et la confiscation prononcée.  
Eugénie Lériss, Rouelle Marie, épouse Lériss, demeurant à Rounel, commune de

Vaylats, sont prévenues d'avoir ensemblé et de concert à Vaylats, en juin 1899, détruit et détourné des récoltes dépendant d'immeubles saisis.

Eugénie Lériss et Marie Lériss sont condamnées à 8 jours de prison (loi Bérenger).  
Au prononcé du jugement, les deux femmes se mettent à pousser des cris de désespoir.  
La jeune Eugénie, Lériss prise d'une violente crise de nerfs, éclate en sanglots et, effrayée à l'idée d'aller en prison, se met à gambader, à faire des sauts, tout en criant désespérément : « Nou, li boli pas ona én prison, nou. »  
Pendant plusieurs minutes cette scène dure. Rien ne pouvant calmer les deux condamnées, le Président du tribunal se couvre et lève l'audience.  
L'huissier entraîne tant bien que mal la jeune fille qui ne cesse de crier, et finit par la consoler et la rassurer.  
Ce n'est qu'un quart d'heure après que l'audience peut être reprise.

Salgues, de Sauliac, âgé de 55 ans, a été attaqué et insulté, un certain jour, par trois jeunes gens : les nommés Issaly, 25 ans, condamné déjà 2 fois, Delsol, Pierre, 17 ans, Cabrignac, Joachim, 19 ans.  
A un certain moment, les trois polissons renversèrent Salgues et simulèrent sur ce malheureux, au moyen d'une ficelle, l'opération... qu'Abélard se fit lui-même.  
Issaly, Delsol et Cabrignac sont condamnés à 6 jours de prison, les deux derniers avec loi Bérenger.  
Bach âgé de 20 ans et Boupicante 17 ans de Lugagnac, ont mutilé douze pieds de vigne par esprit de vengeance.  
Les deux jeunes gens sont condamnés à 16 francs d'amende et 6 jours de prison (loi Bérenger).

**Pilules Suisses !**

Le médicament le plus populaire de France

**Minerai de SOUFRE de BIABAUX**

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**  
**A CAHORS** s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

**DEUXIÈME PARTIE**

X

**LA PETITE REINE**

En disant ces mots il se baissa et l'embrassa très doucement ; cette démarche l'avait ému, plus profondément qu'il ne croyait qu'il fût en lui d'être ému par quelque chose, et le visage que l'enfant tournait vers lui avait une beauté parfaite et aristocratique bien au-dessus de son âge.

Elle rougit quand ses lèvres touchèrent son front et elle s'éloigna légèrement de lui.

Cette jeune souveraine extrêmement fière et qui ne permettait jamais les caresses ; ce pendant elle continua à rester près de lui assez troublée et grave, avec je ne sais quelle tendresse profonde et compatissante dans l'expression rêveuse de ses yeux.

Elle avait l'intuition que la calamité qui le frappait dépassait de beaucoup la portée de son intelligence.

Il prit la jolie bonbonnière doublée d'or, originaire de la rue de la Paix, et la glissa dans la poche de son gilet ; ce n'était que le présent d'une enfant, un petit joujou parisien ;

mais il lui avait été apporté avec une tendre compassion et il voulait le garder... il devait le garder dans les jours sombres et les nuits terribles, sous le soleil ardent du désert et au milieu des ombres de la mort, jusqu'au moment où les jeunes yeux qui le questionnaient alors avec tant d'étonnement et d'innocence auraient atteint le plus grand éclat de leur nature de femme et eussent amenés sur lui une douleur plus profonde encore que celle qu'il ressentait.

En ce moment et pendant que l'enfant se tenait près de lui sous les branches inclinées de l'acacia qui laissaient entrevoir à travers leurs murailles de feuillages des échappées des pentes verdoyantes de la vallée qui s'étendait au-dessous, un des domestiques de l'hôtel Stéphanie s'approcha avec une lettre d'Angleterre qui, portant l'indication de *pressée*, avait été mise à part de la pile des lettres adressées aux voyageurs.

Cecil la prit négligemment... de nouveaux embarras pouvaient seuls lui venir d'Angleterre... il regarda la petite Lady Venetia :

— Vous permettez ?... — dit-il  
Elle inclina sa tête gracieuse, avec toute la naïve ignorance d'une enfant.

Elle avait toutes les manières de l'ancienne cour ; elles la rendaient ravissante.

Il déchira l'enveloppe et lut.

Quelle lettre déplorable, tachée, griffonnée, les mots effacés par des ratures furieuses et couvertes de traces d'abondantes larmes, écrite sous l'impression d'un profond désespoir.

Elle était longue, cependant d'un coup d'œil

Bertie en devina le but et le sujet ; dès les premiers mots, il en sut le contenu comme s'il avait étudié chacune des lignes, chacun des mots.

Un violent tremblement s'empara de lui de la tête aux pieds, tremblement causé à la fois par une colère terrible, aussi bien que par un chagrin mortel ; son visage devint d'une pâleur livide ; ses dents se serrèrent comme s'il eût voulu se roidir contre une douleur physique.

Il déchira la lettre en deux et l'enfonça de son talon dans le gazon avec un mouvement aussi peu en rapport avec la sérénité de ses manières que la terrible fureur qui grondait dans ses yeux ressemblait peu à la douceur habituelle de son caractère trop souple et si peu vindicatif.

Il écrasa de nouveau à plusieurs reprises l'inconscient papier ; ses lèvres tremblaient sous sa longue barbe soyeuse ; sa retenue naturelle et une longue habitude l'empêchèrent de proférer aucun son et même au milieu de la violence du choc il se souvint de la présence de la jeune Venetia ; mais, malgré lui, la honte et la souffrance s'étaient trahies dans cet unique et terrible geste qu'il lui avait été impossible de réprimer.

L'enfant qui l'observait tressaillit et resta stupéfaite ; elle lui toucha doucement la main. — Qu'est-ce donc ?... est-ce quelque chose de pire encore ?...

Il tourna les yeux vers elle avec une expression d'angoisse sèche, brûlante, accablée ; il savait à peine ce qu'il disait et ce qu'il répondait.

— De pire ?... de pire ?... — répéta-t-il machinalement tandis que son talon enfonçait toujours avec mépris les débris de papier dans l'herbe. — Il ne peut rien y avoir de pire ?... c'est la honte la plus infâme, la plus noire !...

Il répondait à ses pensées et non à elle ; les paroles expiraient dans sa gorge ; une angoisse amère s'était emparée de lui ; cette soirée d'été toute resplendissante, toute cette nature verdoyante qui l'entourait, étaient confuses et sans réalité pour ses sens ; il lui semblait que la terre entière avait changé tout à coup ; il ne pouvait pas se persuader que ce coup pût l'accabler, lui et les siens... qu'un déshonneur aussi horrible pût s'étendre sur eux et les souiller... qu'une infamie semblable pût jamais fondre sur eux...

La ruine, qui était tombée sur lui ce jour-là même, était réduite à néant et bannie de son esprit ; ce n'était plus rien à côté de l'horrible désolation qui l'atteignait maintenant.

De joyeux rires d'enfants retentirent en ce moment.

C'était les enfants d'une princesse française qui cherchaient leur compagne Venetia qui leur avait échappé pour se mettre à la recherche de Cecil.

Il l'engagea à aller les rejoindre, il ne pouvait même pas supporter près de lui les yeux limpides et compatissants de la Petite Reine.

Elle hésita en le regardant fixement ; elle n'aurait pas voulu le quitter.

— Laissez-moi donc rester avec vous ! — dit-elle d'une voix caressante.

(A suivre).

ON DEMANDE  
UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART  
**J. VALDIGUIÉ**

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors  
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET  
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour  
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE  
**A. DENAU**

65, Boulevard Gambetta, Cahors.  
Comptoir de Musique de 10,000 morceau.  
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.  
— Fournitures pour fanfares. — Location de  
Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.  
— Réparations.

**GUÉRISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
**AFFÉCTIONS**  
de la **PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné,  
Pityriasis, Herpès, Prurigo,  
Pityriasis, Lupsu, etc., etc.  
MEME DES  
Plaies et Ulcères vari, ceux  
dits incurables.



Ce traitement qui a été essayé dans les  
HOPITAUX avec le plus grand succès et  
présente à l'Académie de Médecine un  
dépôt, ce pas du travail, il est à la portée  
des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il  
produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR, ANCIEN MÉDECIN, ancien Aide-  
Major des Hôpitaux M<sup>rs</sup>, 9, rue de Turin,  
PARIS. Consultations gratuites par Corresp.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS  
VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénédet), Pont-Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Les travaux du prolongement de la ligne d'Orléans au quai d'Orsay touchent à leur terme. C'est un véritable tour de force que d'avoir mené à bonne fin une telle entreprise en moins de deux ans.

La Commission chargée par le Ministre des Travaux Publics de la réception des travaux a procédé, lundi matin, à ses opérations. Un très grand nombre d'Ingénieurs de l'Etat et des Compagnies s'étaient joints à elle pour visiter les installations de la gare terminus et l'usine électrique construite par la Compagnie d'Orléans au pont Tolbiac.

Ils ont pris place avec les Membres de la Commission dans un long train pesant 250 tonnes, remorqué par une locomotive électrique, qui a circulé sur le prolongement à l'aller et au retour dans des conditions absolument satisfaisantes.

C'est la première application qui ait été faite en Europe de la traction électrique des trains lourds, et de l'avis de toutes les personnes présentes, l'expérience a parfaitement réussi.

La Commission a constaté que la ligne proprement dite est terminée et en état d'être livrée à la circulation. L'aménagement de la gare terminus n'est pas encore achevé ; mais il sera possible néanmoins d'y effectuer dès à présent, comme mise en train, un service limité qui sera étendu progressivement au fur et à mesure de l'avancement des installations.

En conséquence, la Compagnie a demandé au Ministre l'autorisation de recevoir quelques trains dans sa nouvelle gare à partir du 28 de ce mois ; le service sera provisoirement limité aux voyageurs sans bagages.

D'ici à quelques semaines, le service complet des trains de voyageurs avec bagages sera ouvert pour toutes les directions du réseau.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

Transport des Instruments agricoles

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire dans ses tarifs les dispositions ci-après, relatives aux prix de transport des instruments agricoles.

D'une gare quelconque à une gare quelconque du réseau.

TAXES PAR TONNES DES BARÈMES CI-APRÈS

1<sup>er</sup> Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 <sup>e</sup> 14
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 13
De 201 à 300 — — — — — — — — —	0 11
De 301 à 600 — — — — — — — — —	0 08
De 601 à 700 — — — — — — — — —	0 07
De 701 à 800 — — — — — — — — —	0 05
De 801 à 1000 — — — — — — — — —	0 04
Au delà de 1000 — — — — — — — — —	0 03

2<sup>e</sup> Par wagon d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 <sup>e</sup> 11
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 09
De 201 à 500 — — — — — — — — —	0 08
De 501 à 600 — — — — — — — — —	0 06
De 601 à 700 — — — — — — — — —	0 05
De 701 à 900 — — — — — — — — —	0 03
Au delà de 900 — — — — — — — — —	0 02

Les Batteuses, Faucheuses, Locomobiles, Machines à battre, Moissonneuses, Presses à fourrages, Pressoirs et Semoirs, non emballés, envoyés en location ou en réparation bénéficieront, au retour, d'une réduction de 50 0/0 sur les prix des barèmes ci-dessus, lorsque le retour aura lieu dans les six mois qui suivront la date de l'expédition.

D'une gare quelconque du réseau à Bordeaux-Bastide ou St-Jean, Nantes et Saint-Nazaire.

TAXES PAR TONNE DES BARÈMES CI-APRÈS

1<sup>er</sup> Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 150 kilom., par kilom.....	0 <sup>e</sup> 08
De 151 à 200 — — — — — en sus	0 07
De 201 à 500 — — — — — — — — —	0 04
De 501 à 800 — — — — — — — — —	0 025
Au delà de 800 — — — — — — — — —	0 01

2<sup>e</sup> Par wagon chargé d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 50 kilom., par kilom.....	0 <sup>e</sup> 08
De 51 à 200 — — — — — en sus	0 06
De 201 à 300 — — — — — — — — —	0 04
De 301 à 400 — — — — — — — — —	0 035
De 401 à 500 — — — — — — — — —	0 03
De 501 à 700 — — — — — — — — —	0 015
Au delà de 700 — — — — — — — — —	0 01

Ces barèmes ne comprennent pas les frais accessoires de manutention.

Les prix des barèmes sont majorables pour les colis pesant isolément plus de 10,000 kilogrammes.

Bibliographie

SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE  
JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

Un an : Paris, 12 fr. ; départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Former des filles, des sœurs des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiants aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le *Journal des Demoiselles*. Soixante-sept années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS :

1<sup>o</sup> 48 pages de texte : Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc. ; 2<sup>o</sup> Un Album de 8 pages in-4<sup>o</sup> ; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins ; 3<sup>o</sup> Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés ; 4<sup>o</sup> Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an ; 5<sup>o</sup> Un Modèle de tapisseries coloriées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1900 SERONT :

Travaux variés sur étoffe : Sac à lorgnette, Fond de plateau ; Ornaments d'église : Chasuble, Pale ; Musique. — Motifs d'aquarelles. — Cartonnages divers. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Menus. — Pyrogravure coloriée. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

Un nouveau Dictionnaire encyclopédique d'histoire, de biographie, de mythologie et de géographie.

Les éditeurs GARNIER FRÈRES, 6, rue des Saints-Pères, à Paris, viennent de mettre en vente une nouvelle édition de l'excellent Dictionnaire de Louis Grégoire, revu, corrigé et mis à jour par M. Maurice Wahl ; une partie des articles a été remaniée ; on en a ajouté un grand nombre de nouveaux.

Ce Dictionnaire contient :

L'*Histoire* des peuples et des provinces ; des notions nettes sur les institutions, les magistratures, les usages, etc... des principaux peuples ; La *Biographie* des personnages importants de tous les temps et de tous les pays ;

Des notions précises sur les *Mythologies* grecque, latine, des peuples de l'Orient, de la Scandinavie, etc... ;

Un véritable Dictionnaire complet de *Géographie* comparée où la partie contemporaine a été développée comme il convenait.

Des vues de monuments ou des portraits de personnages célèbres se placent agréablement et à côté de descriptions ou de biographies.

La publication en livraisons de cet ouvrage, dont l'utilité est incontestable, le rend accessible à tous ceux qui veulent s'instruire.

L'ouvrage formera un volume de plus de 2,000 pages ou 6,000 colonnes, contenant la matière de 60 volumes in-8<sup>o</sup> ; il est imprimé avec le plus grand soin sur papier velin satiné. Il sera complet en 40 livraisons à 50 centimes ; la 32<sup>e</sup> est en vente. (GARNIER FRÈRES, éditeurs, 6, rue des Saints-Pères, Paris.)

LE MONITEUR  
DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE  
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :  
PLUS DE MODELES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE  
Rue Jacob, 56, à Paris

LA  
MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4<sup>o</sup>

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE  
SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

7<sup>e</sup> ANNÉE

JOURNAL MUSICAL MENSUEL

Grand format

LES MODERNES

paraissant en 12 fascicules, contenant chacun plusieurs nouveautés musicales pour piano, piano et chant, piano et violon, etc., etc., des meilleurs artistes de Paris et de la province.

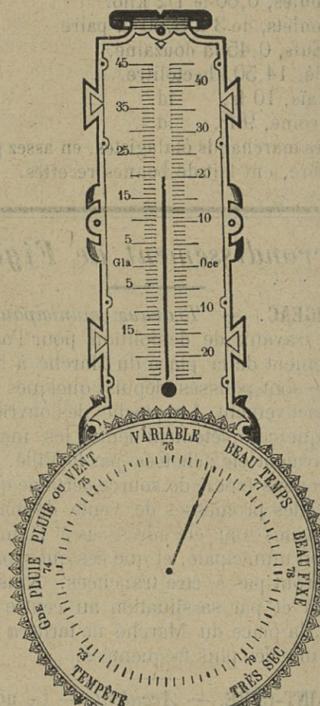
Ces morceaux sont réunis dans une couverture sur laquelle est imprimée une intéressante revue musicale du mois précédent.

La musique donnée par LES MODERNES dans le cours d'une année représente une valeur marchande de plus de 200 francs.

ABONNEMENT : 5 fr. l'an, en un mandat-poste.

Adresser les demandes à l'Editeur M. ROSOOR-DELAITRE, imprimeur et éditeur de musique à Tourcoing (Nord).

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 7.  
Id. maxima de la veille : 28.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE  
à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M<sup>me</sup> CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambette.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.